



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

---

N°256 du 3 Octobre 2016

## *SOMMAIRE*

- **Rapport à la CE du 8 septembre 2016 – Un monde de violence par Gilles Mercier membre du Bureau National**
- **Compte rendu du Comité technique du CNRS du 29 septembre 2016**

# *Un monde de violence*

*Rapport à la CE du 8 septembre 2016 par Gilles Mercier membre du Bureau National*

Depuis le dernier CSN, la situation internationale et nationale s'est dégradée avec une aggravation des confrontations et l'attentat du 14 juillet à Nice. Il est nécessaire d'en comprendre les raisons.

Nous vivons dans un monde de violence. L'effondrement du socialisme nous avait été présenté comme la fin de la confrontation marquée par l'équilibre de la terreur et le début d'une ère de paix. Le capitalisme porte la guerre comme la nuée porte l'orage déclarait Jaurès. Le capitalisme règne en maître sur la planète. Les guerres n'ont cessé de se multiplier. Après l'Afghanistan, ce fut le tour de l'Irak, de la Syrie, de la Libye du Mali auquel il faut ajouter le Yémen.

Mais les guerres ne sont pas périphériques à l'Europe. L'Ukraine connaît une guerre dite de basse intensité. Les accords de Minsk qui prévoyaient un statut d'autonomie pour les deux régions en guerre à l'est de l'Ukraine n'ont toujours pas été appliqués.

Aucun de ces conflits n'est en voie de règlement, bien au contraire.

En Syrie, sont présentes les forces armées US celles de l'Otan, celles de la France, de la Russie, de l'Arabie Saoudite, du Qatar, des Emirats Arabes unis et maintenant de la Turquie ; Cette dernière est entrée en Syrie sans mandat international soit disant pour combattre Daesh qu'elle a armé et financé notamment par des achats de pétrole mais surtout pour combattre les Kurdes soutenus par les USA. Fidèle allié des USA, la Turquie s'émancipe de son tuteur. Elle se raboche avec la Russie compte tenu de leurs intérêts économiques respectifs. La Turquie ne fait plus d'ailleurs un préalable du départ de Bachar el Assad.

En Lybie, les forces de l'Otan bombardent tandis que les forces françaises sont engagées comme le montre la mort de trois soldats français pour soutenir l'un des deux gouvernements libyens. Le prétexte de l'intervention de 2011 fut l'élimination de Kadhafi. Mais les véritables raisons viennent d'être données par Paolo Scaroni président de la multinationale italienne ENI productrice de gaz et de pétrole « *Il faut en finir avec la fiction de la Lybie pays inventé par le colonialisme italien. Il faut favoriser la naissance d'un gouvernement en Tripolitaine qui fasse appel à des troupes étrangères qui l'aident à rester debout en poussant la Cyrénaïque et le Fezzan à créer leurs propres gouvernements locaux* ». Il est évident que négocier avec des partenaires faibles en privatisant les ressources permet des profits bien plus élevés.

Le résultat de cette intervention est une Lybie livrée à des bandes sous le contrôle des intervenants occidentaux. La Libye est devenue un foyer de contagion de guerres en Afrique ce qui permet évidemment de nouvelles interventions au prétexte de « sauver l'Afrique du terrorisme »

Ce qui est en germe est un nouveau partage du monde entre puissances pour l'appropriation des richesses qui aboutit à une redéfinition des frontières. Les Etats irakien, syrien et libyens ont vécu.

La montée des périls est aussi en Asie.

La Chine longtemps spoliée par les puissances impérialistes qui l'ont dépecée au 19<sup>e</sup> et début du 20<sup>e</sup> siècle entend recouvrir son autorité et son influence dans la région en particulier sur les espaces maritimes zones de richesses halieutiques et de gisements pétroliers et gaziers au travers d'îles sur lesquelles elle revendique des droits historiques. Cependant elle va plus loin en élargissant son périmètre d'influence par la formation d'îles artificielles qu'elle utilise à cette fin. Ce qui donne lieu à des incidents permanents avec les pays voisins qui entendent eux aussi élargir leur périmètre de souveraineté maritime. La Cour internationale de la Haye vient de donner raison aux Philippines en statuant que les revendications de la Chine sur la totalité de la mer de Chine méridionale n'avaient aucun fondement juridique. La Chine a répondu qu'elle considérait ce jugement comme nul et non avenue. Elle a engagé un programme de construction de porte-avions, de sous-marins et de modernisation de renforcement de sa flotte. De son côté l'Australie s'équipe en sous-marins d'attaque en achetant 12 à la France et le Japon, en conflit avec la Chine pour îles Senkaku, entend sortir de son sous-développement militaire imposé après sa défaite de 1945. Il entend développer des systèmes de missiles pour la défense de ses îles. De leur côté les USA programment en Corée du sud l'installation d'un système de défense antimissiles intercontinentaux à haute altitude. Le prétexte invoqué est la protection de la Corée du Sud face aux gesticulations de son voisin du nord. En fait le déploiement vise exclusivement la Chine et la Russie.

« *N'ayez pas peur de la vérité, le monde est en guerre. Cette guerre trouve ses racines dans des questions d'intérêt, d'argent, d'accès aux ressources naturelles, de domination des peuples... Il y a eu celle de 1914 puis celle de 1939-1945 et maintenant celle-ci, peut-être pas aussi organique mais elle est organisée. Et c'est vraiment une guerre* » C'est le pape François qui l'affirmait dans l'avion qui le conduisait à Cracovie le 27 juillet aux JMJ. Les médias et la presse porte-parole des intérêts capitalistes n'ont pas commenté !!

Il s'agit en effet d'affrontements entre puissances établies et puissances montantes pour maintenir leur hégémonie régionale ainsi que pour l'accès aux ressources notamment pétrolières et gazières, ce qui relativise quelque peu pour ne pas dire beaucoup tout le discours sur l'obsolescence des énergies fossiles.

L'hégémonie du monde capitaliste occidental dont les USA sont le chef de file se voit contestée par des puissances capitalistes montantes, la Chine et la Russie.

Le sommet de l'OTAN tenu à Varsovie le 8 et 9 juillet a pris des décisions qui aboutissent à un renforcement très significatif des capacités militaires de l'OTAN. Le bouclier antimissile continue de se déployer. Il est censé protéger l'Europe contre une attaque de l'Iran par des missiles balistiques alors qu'en fait il est clairement dirigé contre la Russie. La Russie a répondu qu'elle est contrainte d'y faire face en multipliant ses ogives.

Rappelons que la France est membre du commandement intégré de l'OTAN

Les USA jouent un rôle moteur dans l'aggravation de la situation internationale. La stratégie de la confrontation est le moyen de maintenir une hégémonie de plus en plus remise en cause.

Les dirigeants des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) ont lancé, en 2015, une banque concurrentielle du FMI et de la banque mondiale. Cette nouvelle institution basée à Shanghai et présidée par un indien doit commencer à donner des prêts cette année pour des projets d'infrastructures. La France, l'Allemagne, le Royaume Uni et l'Italie ont décidé malgré les fortes pressions US de rejoindre la liste des pays fondateurs de cette banque de développement. Se profile la remise en cause d'une architecture financière mondiale dominée par les USA. La Chine s'emploie à casser le monopole de ces institutions sous domination occidentale. Le basculement du monde est en cours.

Comment ne pas évoquer la situation en Turquie quand on parle de la violence dans le monde ?

Les USA et la France si disert sur la tyrannie du président syrien sont muets sur les purges opérées par le président Erdogan. Prenant prétexte d'une tentative de coup d'Etat préparé de façon peu professionnelle le Président Erdogan, qui gouverne en autocrate, a licencié plus de 80 000 personnes dont 55 000 fonctionnaires et 22 000 enseignants dont 1600 doyens 8000 membres des forces de l'ordre, 4400 militaires 3390 magistrats. 13 000 personnes sont en garde à vue, 5800 personnes sont en détention. C'est le règne de l'arbitraire. 17 universités 45 journaux et 16 chaînes de Tv ont été fermées. Les purges sont sans fin. Selon Amnesty International la torture est pratiquée dans les prisons turques. Les dirigeants européens si prompts à dénoncer les violations des droits de l'homme en Russie et en Chine sont fort silencieux. Il est que vrai que l'UE a passé un accord avec la Turquie pour freiner le départ des réfugiés syriens vers la Grèce et les Balkans en échange d'une compensation financière. De toute façon la Turquie est du bon côté, celui du camp occidental, alors les grands principes !!!

La violence internationale est la source des attentats terroristes qui frappent en Europe et notamment en France. Nos pensées vont aux 90 victimes, parmi lesquelles une collègue du CNRS, et à leurs familles de l'attentat du 14 juillet à Nice. Comment en sommes-nous arrivés là ? Ces attentats sont le produit d'une guerre qui ravage depuis plusieurs années tout le moyen orient. L'impunité dont bénéficie Israël, état né de l'expropriation par la violence des arabes vivant en Cisjordanie, est source de ressentiment de haine à l'égard du monde occidental. Ce ressentiment, cette haine se sont exaspérés avec la guerre en Syrie. L'islamisme n'a plus bonne presse, pourtant quand il s'agissait de lutter contre les soviétiques en Afghanistan, il avait toutes les vertus. Ce sont les USA avec l'Arabie Saoudite qui ont créé financé le groupe Ben Laden et liquidé ce dernier quand il est devenu gênant. Les islamistes ont prospéré avec la disparition de l'Etat irakien consécutive à l'intervention US. Les occidentaux, et les Etats du Golfe ont fait le choix de financer l'opposition islamiste située à l'étranger opposée au gouvernement syrien au lieu de l'opposition laïque interne qu'ils ne contrôlaient pas. La France vend du matériel militaire aux Etats du golfe qui financent ces groupes. Elle a fait du Qatar un partenaire privilégié. Elle a fermé les yeux sur le financement sur le sol national de mosquées et d'école coraniques par ces Etats. Tous ces états nient les droits de l'Homme, quant aux femmes, ce sont des citoyens de deuxième zone, mais qu'importe ! Il fallait se

débarrasser du régime syrien pour vider la Russie de la région et mettre en place un régime au service des puissances occidentales. Ces djihadistes français sont les laissés pour compte de la République. La France se « ghettoïse ». Avec la crise qui a démarré en 1975, la France n'est plus intégratrice. Avec un chômage endémique, des concentrations urbaines désertées par les services publics, une école inégalitaire, une partie de la jeunesse est laissée à l'abandon notamment celle issue de l'immigration. Les auteurs d'attentats ont jusqu'à présent un point commun ce sont des petits malfrats sans aucun repère. Les gouvernements français successifs sont responsables des attentats pour trois raisons 1° responsables de la désocialisation d'une partie de la jeunesse, 2) responsable par leur connivence avec les Etats finançant les groupes djihadistes 3) responsables par leur soutien inconditionnel à l'Etat d'Israël et par leur participation à la guerre aux coté des USA en Afghanistan au Moyen-Orient et en Lybie.

Ces attentats sont l'occasion pour les forces politiques dominantes d'accroître la ghettoïisation du pays et de restreindre les libertés publiques.

Les musulmans sont stigmatisés assimilés aux terroristes. Il leur est demandé de condamner le terrorisme alors que ce sont eux qui sont les premières victimes des intégristes. Le débat sur le burkini a dépassé l'entendement !! Il n'y a rien d'autres à débattre que la façon avec laquelle les femmes doivent s'habiller sur les plages. Le discours du premier Ministre et celui de plusieurs responsables des Républicains sont quasiment identiques. Le Front national est quasiment silencieux ce sont les autres qui font l'article pour lui !

Ceux qui procèdent ainsi tendent à exclure les musulmans de la communauté nationale et à renforcer le sentiment communautariste et la radicalisation.

Les dirigeants du pays comme les Républicains cherchent à exploiter l'émotion légitime née des attentats pour restreindre les libertés publiques. Avec l'Etat d'urgence qui ne cesse de se prolonger le droit de manifester est remis en cause.

La violence c'est celle que l'Etat utilise quand l'ordre patronal est contesté. La puissance du mouvement contre la loi Travail a amené le gouvernement à essayer de décrédibiliser les manifestations en recourant aux casseurs pour justifier les incroyables restrictions à manifester. Les casseurs ont bénéficié de la passivité des forces de police qui les ont laissé agir en toute impunité avant de s'en prendre aux manifestants. Le Premier ministre se réclame ouvertement de G Clemenceau, briseur de grève, initiateur d'une répression impitoyable contre la CGT et ses dirigeants. Les manifestants sont assimilés à des casseurs ils sont systématiquement fouillés, à plusieurs reprises en se rendant au lieu de départ des manifestations. Les manifestations sont cadenassées verrouillées. La police n'est pas là pour protéger la manifestation, mais pour s'en prendre aux manifestants.

Il s'agit d'une stratégie de la tension qui vise à criminaliser le mouvement de lutte. Alors que la violence est le fait de la police et de ses auxiliaires les casseurs, ce sont les manifestants qui sont traînés en justice pour des faits de violence. Quand les tribunaux relaxent, le ministère public fait appel. Il faut briser le mouvement de lutte, il faut mettre au pas la CGT en pointe dans la lutte contre la loi travail. La ministre du travail passe outre les avis négatifs des inspecteurs du travail concernant le licenciement des délégués CGT comme à Air France ou la Sodexo. Deux militants CGT ont été interpellés le 31 août à leur domicile du Havre et transférés à Paris pour des faits de violence à l'égard de la police qu'ils contestent lors d'une manifestation parisienne contre la loi travail. Cette interpellation est intervenue le jour où le secrétaire général de la CGT assistait au Havre à la réunion de rentrée de l'Union départementale CGT de Seine maritime. C'est une décision politique du gouvernement qui accompagne la répression patronale contre les militants CGT. De plus en plus de militants CGT sont traînés devant les tribunaux par leurs employeurs.

Le message est clair, les salariés doivent accepter l'ordre patronal et ne pas remettre en cause la politique du gouvernement.

Avec la lutte contre la loi Travail, le mouvement syndical de lutte a repris du poil de la bête.

La loi Travail n'est pas une déclinaison de je ne sais quelle directive de la commission européenne. Il faut arrêter avec ces sornettes suivant lesquelles la politique antisociale serait décidée à Bruxelles. Comme si les gouvernements nationaux n'avaient aucune responsabilité.

L'Europe politique n'impose rien aux Etats, elle est une gestion concertée des Etats. Le Brexit va en apporter la démonstration. Si le vote pour la sortie de l'UE traduit le rejet de ceux qui subissent le plus durement les méfaits de la politique actuelle, il ne changera rien pour les travailleurs britanniques. Le capital reste aux commandes en Grande Bretagne et continuera d'exploiter ses salariés et de détourner à son profit via l'Etat les richesses créées par les salariés britanniques.

La loi Travail est une nécessité pour le patronat. Il lui faut casser le Code du travail, se débarrasser de l'ensemble de l'arsenal législatif et réglementaire qui limite l'exploitation des salariés, qui limite le profit. C'est la recherche du profit maximum des entreprises qui est à l'origine du pacte de responsabilité, du CICE, des loi Macron, de la réforme territoriale de l'Etat, de la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche du Programme Investissement d'avenir. Chaque année c'est un peu plus de 10 % (plus de 220 milliards €) des richesses créées par le monde du travail qui vont alimenter le capital sous forme d'aides directes ou de crédits d'impôts, et ceci sans aucun contrôle.

Cette manne financière sert au patronat à développer son internationalisation. Sanofi a licencié 3000 salariés tout en bénéficiant du CIR et du CICE. L'entreprise n'a pas embauché un seul chercheur en France. La société se livre depuis plusieurs années à une politique de croissance externe par achat de boîtes de biotechnologie. Elle a acheté pour 14 milliards € Genzyme, une biotech américaine.

En 2014 Altice, le groupe dont le PDG est le milliardaire P Drahi, achetait pour 17 milliards € SFR à Vivendi. En 2015 il rachetait le 4<sup>e</sup> cablo opérateur américain et prenait 70% de participation dans le 7<sup>e</sup> cablo opérateur de ce pays. Il a délocalisé les centres d'appel au Portugal, à Madagascar, au Maroc, où il détient des sociétés de télécommunication. Avec cette politique de croissance externe la dette du groupe se monte à 50 milliards d'euros. Pour dégager du profit avec la charge de cette dette il faut tailler dans les coûts c'est-à-dire dans la force de travail. Résultat : 5000 emplois vont disparaître d'ici 2017 auxquels il faut ajouter 3000 avec la sous traitance.

Même chose chez Général Electric après le rachat de la branche énergie d'Alstom 6500 postes vont être supprimés en Europe dont 750 en France ou chez le nouveau groupe Holcim/Lafarge qui va supprimer 500 emplois administratifs après le rachat du français Lafarge par le Suisse Holcim.

Depuis le début du quinquennat les destructions d'emplois dans l'industrie atteignent 140 000 et le solde cumulé de créations/fermeture d'entreprises et de 332 fermetures. Désormais moins de 10% des emplois en France sont liés à l'industrie contre 12,3 % il y a dix ans et 15,3 % en 1995. La production manufacturière reste 15% en dessous de son niveau de 2008.

Les grands groupes n'investissent plus dans l'hexagone et ces choix ont de sérieuses conséquences sur l'activité industrielle en région. Sur les 500 multinationales les plus puissantes 31 sont françaises.

La productivité par salarié a tellement augmenté que les entreprises peuvent se débarrasser d'eux et maintenir leurs profits.

« Les Echos » du 1<sup>e</sup> septembre nous annonce que les profits des entreprises du CAC 40 ont bondi de plus de 10% au premier semestre de cette année, grâce notamment à un euro faible des taux d'intérêt très bas, un prix du pétrole très bas, aux accords de compétitivité, au CICE et au pacte de responsabilité.

La France, nous apprend le même journal, est le troisième pays au monde pour la distribution des dividendes (+ 11%) en 2015 derrière les Pays Bas et la Corée du sud.

Les entreprises ont donc les moyens d'investir. Pourquoi ne le font-elles pas ? Parce que le marché est atone répond le journal les Echos. Mais le journal n'explique pas pourquoi il est atone. Pour cause ! Pour cela il faudrait augmenter les rémunérations des salariés donc réduire les profits, réduire la pression fiscale directe et indirecte sur les salariés, que l'Etat arrête de financer le capital afin d'investir les sommes correspondantes dans notamment le développement des infrastructures, des logements sociaux, des équipements sportifs des hôpitaux etc.

C'est une spirale délétère pour la Nation que celle de l'Etat d'accompagner la stratégie de profit des grands groupes qui se fait au détriment de l'investissement productif et de l'emploi. Elle entraîne le pays sur la voie du déclin.

La rétraction de l'industrie manufacturière réduit les moyens financiers de l'Etat ce qui est à la raison fondamentale de l'austérité.

Et c'est cette politique qui à l'origine de la restructuration de l'ESR.

La recherche doit être au service quasi exclusif de la compétitivité des entreprises et ne plus perdre son temps avec des thématiques non exploitables économiquement qui gaspillent les moyens financiers de l'Etat.

C'est pourquoi la recherche est passée d'une organisation nationale axée sur les organismes nationaux à une organisation territorialisée autour des universités.

Une recherche publique reposant sur des organismes nationaux c'est une recherche dont le but premier sont les enjeux de la connaissance une recherche qui donne une place centrale à la communauté scientifique.

Une recherche publique territorialisée c'est une recherche intégrée à la stratégie des universités elles-mêmes dépendantes des financements des entreprises de la région. C'est une recherche dont les scientifiques sont essentiellement des exécutants.

Ceci n'est pas sans générer une contradiction majeure qui repose sur la nature même de la recherche. Elle n'est pas programmable et ne peut être structurée sur une vision à court terme.

Même au service du capital, la recherche a besoin de connaissances qui proviennent d'une recherche libre conférée par des financements récurrents.

Or la baisse des moyens financiers de l'Etat est telle qu'il n'y a plus de place pour une recherche de base permettant d'alimenter les recherches finalisées.

La ligue européenne des universités de recherche vient de déclarer le 29 août dernier que les appels à projets du programme européen H 2020 étaient biaisés de façon disproportionnée en faveur des projets les plus proches du marché. Elle appelle les agences nationales « à reconnaître l'importance capitale d'une répartition équilibrée des financements de la recherche couvrant toute la gamme des activités qui ont contribué au progrès scientifique par le passé »

Cette contradiction d'une politique de réduction des financements et de finalisation à outrance est apparue lors du colloque des vice-présidents recherche et innovation de la CPU tenu le 31 août à Nancy où sont intervenus les PDG des EPST. Ces derniers ont été amenés à constater les contradictions de la politique qu'ils mettent en œuvre avec zèle.

Citons A. Fuchs : « *Le fait que nous ayons presque plus de marge de manœuvre budgétaire a des effets* » « *Universités organismes nous avons tous joué le jeu du PIA et aujourd'hui celui qui a gagné une Ferrari peut être content. Sauf qu'il n'a pas de quoi payer qu'un seul plein d'essence. Ce n'est ni la faute du PIA, ni celle du CGI, mais c'est quand même un problème* » Pour Y Levy le PDG de l'Inserm : « *Entre 2000 et 2016, à périmètre constant, le budget de l'Inserm n'a pas augmenté d'un euro, ce qui signifie qu'entre 20 et 30 M€ nécessaires pour compenser les augmentations de masse salariales se sont évanouis pour la recherche proprement dite* » et le même de s'interroger « *Avoir basé les investissements d'avenir sur de l'extrabudgétaire est un choix déterminant qui va imprimer l'ensemble du paysage ESR pour des décennies ... et nous n'y avons pas réfléchi lorsque cette décision a été prise, le choix de financer l'avenir par de l'extrabudgétaire en diminuant les marges de manœuvres budgétaires des universités et des organismes de recherche et donc leurs capacités stratégiques pose problème* ». Y. Levy ajoute que « *l'extrabudgétaire imprime une orientation et une manière de voir la recherche qui est en dehors des choix stratégiques* ». Il en veut pour preuve que « *le PIA3 arrive sans bilan clair de ce qui a été fait sans que l'on sache quel va être le mécanisme d'ouverture des appels d'offre de ces dix nouveaux milliards* » « *Aujourd'hui les objectifs affichés sont flous. Qui définit les choix ? Que demande-t-on aux jurys internationaux ? Quelle est la vision stratégique d'ensemble de ce système dans lequel nous sommes tous rentrés ? Comment concilier cette politique de sites avec les enjeux stratégiques nationaux à l'échelle du pays ? Il faudrait que l'Etat se pose à un moment la question des priorités* ». Il s'adresse au VP recherche et valorisation « *Votre rôle est d'avoir une action sur votre site, mais aussi une action concertée au niveau national car c'est ensemble qu'universités et organismes doivent se poser la question de savoir où l'on va* ». Concernant les Très Grandes Infrastructures selon A. Fuchs : « *Aujourd'hui nous ne sommes pas du tout certains de pouvoir continuer au rythme qui était le nôtre pour participer aux grandes opérations internationales. Il y a des cas concrets où il faudrait participer à des consortiums de préparation et même dans cette phase initiale nous ne sommes pas sûrs de pouvoir être présents alors que nos partenaires internationaux nous y attendent* ».

Le PDG de l'Inria (Antoine Petit) donne le coup de grâce. « *Nous sommes incapables de faire des choix collectivement* ». A quoi servent donc les alliances ?

Au fond résume le président de l'université de Lorraine et président de la commission recherche et innovation de la CPU « *l'Etat ne fait pas plus confiance aux universités qu'aux organismes. On nous consulte, mais on ne nous écoute pas* ».

Il est vrai que le PIA de plus en plus structurant est sous l'autorité du 1<sup>er</sup> Ministre et le Commissariat à l'investissement (CGI) est constitué par des personnes qui n'ont pas grand-chose à voir avec la recherche et l'enseignement supérieur. Concernant le PIA le MESR n'a pas grand-chose à dire. Le rôle des laboratoires publics est d'être au service de l'innovation et de la sacro-sainte compétitivité des entreprises. T. Mandon n'est qu'un simple secrétaire d'Etat, il n'a pas le rang de Ministre.

La lutte pour les financements des laboratoires est donc stratégique. Oh combien était justifiée l'action du 6 juillet à laquelle appelait le SNTRS-CGT, 5 syndicats de la FSU et deux syndicats de SUD à Jussieu pour alerter de la paupérisation de la recherche et de l'enseignement supérieur qui marque le début d'une campagne « SOS enseignement supérieur et recherche, précarisés paupérisés. » afin d'amener les personnels à se mobiliser pour obtenir une substantielle revalorisation du budget de l'ESR, le développement de l'emploi statutaire et la disparition de l'emploi précaire.

Depuis le début du quinquennat on nous annonce chaque année la sacralisation du budget de l'ESR. Mais chaque année, le gouvernement opère des amputations budgétaires. Cette année 256 millions € devaient être ponctionnés pour financer les mesures du plan d'urgence pour l'emploi et le redéploiement des crédits au sein du PIA. Face à la protestation ces amputations ont été annulées. La situation est si critique que la CPU est allée jusqu'à menacer d'appeler les présidents d'université à organiser une journée morte à l'automne. Rappelons que T. Mandon fut informé des amputations budgétaires non par sa ministre de tutelle mais par la presse. Les crédits ont été restitués aux organismes mais pas aux universités. La Ministre a annoncé une hausse de 850 millions € pour 2017. Cela représente 3,6% du budget de la mission de l'ESR. Cela reste à confirmer. Cela permettra d'assumer les premières et maigres augmentations du point d'indice qui n'avait pas bougé depuis 2010 0,6% au 1<sup>er</sup> juillet de cette année et 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017, (comme la cotisation retraite des fonctionnaires a augmenté de 0,4% en début d'année, l'augmentation du 1<sup>e</sup> juillet n'est que de 0,2%) et de réaliser les aménagements des grilles des fonctionnaires. Cependant les budgets sont toujours à la limite de la rupture pour les universités et les organismes de recherche. Pour tenir un équilibre impossible les emplois sont sacrifiés. Le CNRS a supprimé ces dernières années plus de 2000 emplois. Cette augmentation ne concerne que le budget 2017. Les universités doivent se débrouiller pour cette rentrée avec l'afflux de 40 000 étudiants supplémentaires. Avec un immobilier dégradé et moins de personnels enseignants, et de Biats les conditions d'accueil et d'enseignement ne peuvent que se dégrader et être incompatibles avec la réussite étudiante que l'on nous rabâche tant.

Les conditions de travail se sont considérablement dégradées avec la baisse continue des budgets et le développement de la précarité et la mutualisation des fonctions. Avec 70 000 CDD dans les universités et 15 000 dans les organismes de recherche, le taux de précarité est de 33%, à comparer aux 12% de la fonction publique. Cette explosion de la précarité est la conséquence d'une recherche financée quasi exclusivement sur contrats. Le montant de ces contrats étant insuffisant, il faut en obtenir plusieurs pour faire vivre les équipes. C'est une quête permanente qui met les laboratoires sous tension, tension entretenue par le « turn over » des précaires.

Le monde de la recherche publique est devenu le monde de l'entreprise, celui de la violence de la compétition permanente entretenue par l'idéologie de l'excellence qui magnifie les gagnants et rejettent ceux jugés insuffisamment compétitifs. Les organismes fonctionnent maintenant sur un contrat passé avec l'Etat par lequel ils s'engagent comme n'importe quelle entreprise de production à atteindre des objectifs quantitatifs. Le langage, les codes sont ceux de l'entreprise. A l'excellence vient de s'ajouter la performance. Il ne s'agit pas seulement d'atteindre les objectifs, il faut le faire le plus vite possible. Ce sont tout simplement les critères de productivité propres à la logique capitaliste que les pouvoirs politiques ont imposé à la Fonction publique. La conséquence est une course sans fin qui épuise le personnel.

Cette mise en compétition des laboratoires, des équipes, des agents, pour obtenir des financements de plus en plus réduits génère une ambiance délétère qui désagrège les solidarités entraînant un mal être, une souffrance au travail. Les suicides dans l'ESR ont amené les directions à se pencher sur le problème de la souffrance au travail. Non pas pour agir sur les causes, ce qui obligerait à changer de politique, mais pour éviter de nouveaux suicides. Avec les RPS, il s'agit en quelque sorte d'exfiltrer les agents en souffrance de leur environnement et de leur trouver une autre affectation mais surtout pas d'agir sur les causes de la souffrance dans l'environnement de travail.

Cette transformation profonde de la nature de la recherche qui s'est opérée en quelques années a provoqué une crise d'identité de la profession. Le métier a beaucoup perdu de l'intérêt. Le côté ludique de la recherche fait partie du passé. Il faut avant tout savoir se vendre pour obtenir des financements. Le travail par lui-même n'est plus valorisant et il l'est d'autant moins que les contraintes administratives n'ont cessé de croître. Les problèmes de rémunérations qui étaient secondaires compte tenu de la nature du métier viennent à la surface. Nos primes sont les plus faibles de la fonction publique. Nos rémunérations sont une honte compte tenu de nos qualifications et de l'intensification du travail. Les salaires des débuts de carrières tangentent le Smic. Les grilles de carrières n'ont pas bougé depuis la titularisation (hormis le Nouvel espace statutaire de 2009 de la catégorie B). Elles sont bien en deçà des niveaux de qualification requis lors du recrutement et au regard des missions exercées. Les discussions sur l'application du PPCR dans l'ESR offrent l'opportunité de faire évoluer nos grilles. Dans le cadre du PPCR les grilles des attachés d'administration catégorie A type de la Fonction publique seront valorisées. Leur niveau c'est celui des IE de nos organismes. La transposition de leurs nouvelles grilles aux IE ferait disparaître la Hors classe ce qui permettait une continuité dans la carrière pour tous les agents avec un indice terminal à 821 qui est l'indice terminal des IR1 et des CR1. Une telle revalorisation implique de facto la revalorisation des grilles d'IR et des chercheurs mais aussi celle des AI.

Mais rien n'est joué car le MESR, contrairement à la Fonction publique, freine des 4 fers.

D'où la nécessité de la mobilisation sur les salaires, et les carrières. Le syndicat a un énorme travail d'information à faire vis-à-vis des collègues sur leurs rémunérations dont beaucoup, aussi bien sur l'indemnitaire que l'indiciaire, ne réalisent pas à quel point ils sont décrochés du reste de la Fonction publique.

Un mot sur le Rifseep. Le ministère a annoncé lors de la réunion du 6 juillet de conclusion de l'agenda social avec les OS qu'il serait mis en place ayant obtenu une enveloppe budgétaire pour abonder le socle des primes des ITA des organismes notamment ceux de l'Inra et les amener niveau de celles des Itarf. Compte tenu des délais à la mise en place du système le Rifseep ne serait opérationnel qu'à la moitié de 2017. La CGC, le SNPTES, et la CFDT se sont réjouis de la mise en place du système arguant que cela allait augmenter le niveau des primes des agents. Ces OS qui approuvent le Rifseep ont de même tiré une croix sur la prime des chercheurs.

Si il n'y avait pas eu lutte pas eu les 10 000 signatures contre le Rifseep, ce dernier aurait été mis en application telle quel.

Mettons les choses au point, le Rifseep a pour but de réduire les dépenses salariales puisque contrairement à la PPRS il est déconnecté de l'inflation, (regardons ce qu'est devenu la prime des chercheurs) et d'être un outil puissant de gestion des personnels en liant son montant à la fonction occupée. Il renforce le pouvoir de la hiérarchie. Son montant déconnecté de la qualification et de l'ancienneté est entièrement dépendant de cette dernière. A qualification et ancienneté égales, pas un agent n'est assuré de toucher le même montant. Le Rifseep est un système d'individualisation de la rémunération qui va contribuer à dégrader l'ambiance des laboratoires et des services.

Ce sont les mêmes organisations syndicales qui approuvent le Rifseep qui ont approuvé le PPCR et sa suppression des échelons accélérés. Elles ne s'en vantent pas. Il est bon de le rappeler.

Le SNTRS se doit d'informer les personnels.

Lors de cette réunion du 6 juillet au Ministère, la CFDT, le SNPTES et l'UNSA ont fait assaut de flagornerie à l'égard de la tutelle remerciant le ministère de son écoute, de sa disponibilité. C'était indécent ! Je rappelle que dans les groupes de travail de l'agenda social, le ministère a fait preuve de mépris, d'autisme à l'égard des OS qui exprimaient les revendications des personnels.

Oui en ce moment la lutte est difficile. Les personnels de l'ESR ne se mobilisent pas plus sur la loi Travail que sur leurs revendications spécifiques. A cela il y a plusieurs raisons. Le contexte politique est celui d'une déliquescence totale. Il n'y a aucune perspective autre que la continuité ou l'aggravation de la politique antisociale. Depuis plusieurs années les mesures antisociales se sont accumulées sans que le syndicalisme soit en mesure de s'y opposer. Le syndicalisme rassemblé avec sa stratégie d'accords de sommet sans contenu a brouillé l'image de la CGT, fait perdre confiance à ses militants dans la capacité de la lutte. De plus la profonde et rapide transformation des organismes et des universités a désorienté les personnels. Cela tombe de partout.

Cette situation favorise le renoncement, la fatalité. C'est le syndicalisme d'accompagnement qui apparaît le plus pertinent. Celui qui permet d'obtenir ce qui est possible d'obtenir compte tenu des réalités économiques.

La démarche du SNTRS-CGT est une démarche de lutte. Nous devons partir des difficultés, de tous les freins à l'action que les collègues ont dans la tête et que les médias et la presse entretiennent quotidiennement. Nous ne pouvons et ne devons en rester au constat de la situation et à jouer les pleureuses. Nous devons rassembler les personnels pour débattre avec eux. Il faut que les personnels s'expriment sur leurs conditions de travail, il faut que sortent des revendications et des objectifs d'action.

La violence de l'Etat et celle des employeurs cherchent à faire courber l'échine aux salariés, à faire accepter leur exploitation, à faire accepter tout ce qui leur est imposé. Le syndicalisme d'accompagnement est là pour faire accepter la contrainte, la rendre nécessaire.

La relation d'employeur à salarié est une relation d'individu à individu. Cette relation est par essence inégale puisque l'un possède l'entreprise et l'autre que sa force de travail. La seule façon de rendre égale cette relation est que les salariés s'unissent dans l'action sur leurs revendications et tout est fait pour leur faire croire que l'action ne sert à rien ou est contre-productive. Les intérêts de l'employeur sont confondus avec l'intérêt général. Ceux des salariés ne sont que des intérêts particuliers qui s'opposent à l'intérêt général.

Il faut empêcher l'atomisation des agents, le repliement sur soi. Pour sortir de cette acceptation de la fatalité, le SNTRS-CGT propose la préparation d'une grande campagne d'AG pour faire exprimer les revendications sur les rémunérations, les emplois les carrières et les budgets. Cette campagne repose sur un diaporama. C'est une campagne intersyndicale avec la FSU, et SUD. Le SNTRS joue une part déterminante sinon essentielle dans le diaporama. La campagne repose aussi sur un questionnaire qui permet de prendre contact avec les agents et de les faire exprimer.

# Compte rendu du Comité technique du CNRS.

Jeudi 29 septembre 2016

## Présents pour l'administration:

Le président du CNRS est absent. En son absence, Christophe Coudroy (Directeur général délégué aux ressources, DGDR) préside la séance, Pierre Coural (Directeur des ressources humaines, DRH), Myriam Fadel (Direction des affaires juridiques-DAJ), Ghislaine Bec et Sabine Querbouet (Mission des relations sociales-MRS)  
Pour les questions diverses : Isabelle Longin (Directrice adjointe des ressources humaines), Arnauld Vasseur, (responsable de la coordination nationale de médecine de prévention), Pascal Loisel (Service des systèmes et du traitement de l'information (SSTI))

Les organisations syndicales (OS) représentées (9 votants): SNTRS-CGT (3 voix), SNCS-FSU (1 voix, 1 excusé), SGEN-CFDT (2 voix), Sud Recherche (1 voix), SNIRS-CGC (1 voix), SNPTES (1 voix),

**Pour le SNTRS-CGT :** Josiane Tack, Lise Caron, Bruno Guibert

Le DGDR fait une déclaration liminaire de soutien au DRH qui a été « maltraité » dans une communication syndicale. Sans le nommer, il fait référence au message envoyé par le SNPTES pointant la position du DRH du CNRS à propos de la ventilation de l'enveloppe promise par le ministère lors du passage au RIFSEEP. Pour la direction du CNRS, les échanges durant les réunions bilatérales avec les OS se font sous le sceau de la « confiance » et ce type de communication est passible de poursuite en justice. Cependant, il n'offre aucun démenti, sur le fond du message (ventilation ciblée ou non de cette enveloppe supplémentaire).

## Point 1 : avis sur le projet de dissolution du Comité régional d'hygiène et sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Nord Pas-de-Calais et Picardie.

Suite à la nomination par les OS: SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT et SNIRS-CGC de représentants au CRHSCT de la DR18, le point est enlevé de l'ordre du jour du Comité technique (CT). Le CRHSCT pourra refonctionner. Le DGDR dit prendre bonne note des « préoccupations » des OS évoquées dans leur courrier et souligne leurs sens de « responsabilité et apaisement ».

Le SNCS donne connaissance aux membres du CT du contenu de la lettre envoyée à la présidence par les OS remplaçant ces nouvelles nominations dans leur contexte.

«Les OS signataires considèrent que les conditions ne sont toujours pas réunies pour un bon fonctionnement du CRHSCT de la DR18. En effet, il est illusoire de penser que nommer d'autres représentants des personnels suffira à faire évoluer favorablement une situation qui découle d'une dégradation sans précédent du dialogue social au sein de cette instance.

La dissolution envisagée du CRHSCT de la DR18 n'est toutefois pas la réponse adéquate à une situation dans laquelle la Déléguée Régionale a sa part de responsabilité, quand bien même la Direction du CNRS persiste à le nier.

Cependant, afin de contribuer à débloquer au plus vite une situation préjudiciable avant tout aux agents de la DR18 et rejeter fermement les attendus de la décision soumise prochainement au CT faisant porter aux OS les dysfonctionnements du CRHSCT de la DR18, nous vous informons que nous avons décidé de procéder à de nouvelles nominations de représentants du personnel au CRHSCT de Lille. Nous attendons que ce geste de responsabilité et d'apaisement soit suivi par une meilleure volonté de Madame la Déléguée Régionale à faire fonctionner correctement le CRHSCT de la DR18. Le cas échéant, nous ne manquerons pas d'informer les agents CNRS des raisons de nouveaux blocages, ni de faire remonter tout dérapage concernant le fonctionnement de ce CRHSCT auprès des autorités compétentes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général délégué aux ressources et Monsieur le directeur des ressources humaines, l'expression de nos cordiales salutations.

Patrick Monfort, Secrétaire général du SNCS-FSU ; Josiane Tack, Secrétaire générale du SNTRS-CGT ; Yannick Boulès, Secrétaire général du SGEN-CFDT, Sylvain Picaud, Secrétaire général du SNIRS-CGC »

Le SNTRS-CGT rappelle un certain nombre des démarches les plus récentes faites par les OS pour résoudre les dysfonctionnements du CRHSCT de la DR18:

Le 26 octobre 2015, nous avons demandé et obtenu une réunion avec la direction pour présenter les problèmes dans le fonctionnement du CRHSCT de la DR18 et des souffrances des représentants du personnel. Nous n'avons jamais eu de réponse de la direction suite à cette réunion, bien qu'elle se fût engagée à le faire.

Une réunion de conciliation en CRHSCT plénière s'est tenu le 17 décembre 2015 à la demande des OS et en présence de l'inspecteur santé et sécurité au travail du ministère, cette réunion a abouti à la démission de tous les représentants suite à l'attitude non constructive de la déléguée régionale. Au CT du 13 juin 2016 les OS ont demandé que le CHSCT national s'empare des questions du CRHSCT de la DR18 pour pallier à son absence de fonctionnement. Cette demande a été rejetée par la direction du CNRS.

## **Point 2 : Informations sur les élections des représentants au CRHSCT de certaines délégations régionales. Pas de vote du CT prévu sur ce point par le DGDR !**

Le DGDR justifie la décision de l'administration par des raisons purement juridiques pour, dit-elle, éviter des recours possibles des OS sur la représentativité des instances représentatives des personnels. Selon elle, il faut incessamment sans attendre les élections au CT de fin 2018, assurer la concordance entre le périmètre des électeurs et de leurs représentants. Pour l'administration, dès que les effectifs d'une délégation régionale varient de plus de 20%, des élections sur le périmètre électoral de la délégation doivent être organisées pour assurer la représentativité réglementaire des membres des instances locales représentatives des personnels.

L'administration s'appuie sur différentes jurisprudences dont les textes n'ont pas été transmis aux OS avant la séance du CT et donc elles n'ont pas pu les étudier.

L'administration décline les évolutions des effectifs au 1er janvier 2017 : Pour la DR1 (Paris-Villejuif) : passage de 2600 titulaires et 567 contractuels à 1787 titulaires et 396 contractuels soit 974 agents qui sortent du périmètre électoral. Pour la DR5 (ouest et nord, Meudon) : 1670 titulaires et 509 CDD contre à l'arrivée 1213 titulaires et 306 CDD soit une perte de 676 agents. (+ de 30% de variation)

La Direction des affaires juridiques-DAJ donne les modalités des élections prévues pour les CRHSCT de Villejuif et de Meudon : scrutin sur sigle à un tour, représentation à la proportionnelle à plus forte moyenne. Les formulaires de candidature doivent être signés du secrétaire général du syndicat.

Publication de la liste électorale provisoire le 17 novembre

Dépôt des candidatures et période de réclamations du 18 novembre au 6 décembre 2016

Réunion de la commission électorale le 9 décembre

Période de vote entre le 2 et 23 janvier

Dépouillement le 24 janvier 2018.

Le SNTRS-CGT rappelle que des restructurations sont encore à prévoir dans les années à venir qui vont se traduire par des variations d'effectifs dans certaines délégations d'Île de France ou de Province puisque le périmètre des délégations est calé sur celui des COMUE ou des réorganisations universitaires. Exemple la mise en place du Campus Condorcet devrait se traduire par des transferts de personnels entre délégation régionale à partir de 2019. Cela veut-il dire que l'administration va organiser des élections sur les délégations d'Île de France début 2017 puis probablement en 2019, alors que les résultats aux élections du CT, références de cette représentativité, sont déjà lancées pour 2018.

Le DGDR répond OUI.....

Réplique du SNTRS-CGT : Est-ce vraiment sérieux? Ces élections coûtent de l'argent (10 000€/élection). Elles sollicitent du temps aussi bien des personnels de l'administration que des militants des OS alors que les CRHSCT mis en place suite aux restructurations de délégations fonctionnent plutôt bien. Si nécessaire, les OS renomment des mandataires affectés sur le périmètre de la délégation. C'est la décision unilatérale de la direction, sans consultation des OS, de changer le périmètre électoral. A quoi sert la représentativité du vote du CT ? La direction n'a pas autre chose à faire que d'organiser des élections que nous n'avons pas demandées ? Nous allons annoncer aux personnels la réalité des enjeux et des coûts de ce qui sera mis en place. Il sera inutile ensuite de dire que les OS disent du mal de Pierre, Paul ou Jacques !

Réponse du DGDR : Oui, c'est sérieux : on change des rattachements mais personne ne bouge en réalité.

Le SNTRS faisant remarquer que l'absence de déplacement physique rendait la décision encore plus technocratique et rappelant qu'il y a pourtant eu des déplacements de personnels dans les DR01 et 03, le DGDR se reprend et reconnaît qu'il y a bien eu des déplacements mais qu'il n'y en a plus maintenant.

La CGC insiste sur le faible taux de participation prévisible à ces élections à répétition dans un tel contexte.

A la question du SNTRS-CGT : Les COMUE commencent à mettre en place leurs instances représentatives des personnels : comités techniques, CHSTCT... Est-ce que l'administration prépare le transfert de compétences des CHSCT vers les COMUE puisque le périmètre des délégations colle à celui des COMUE ?

La réponse du DRH: Bien sûr que NON, Les COMUE correspondent à une organisation scientifique des projets et donc la structure administrative du CNRS doit s'adapter au périmètre COMUE.....

SUD fait remarquer que le gouvernement ouvre des postes pour administrer les COMUE. Encore dernièrement ce sont 150 postes sur fonctions administratives qui viennent d'être affectés à 3 COMUE. C'est bien une couche administrative qui se met en place.

**Les OS représentées au CT sont en désaccord sur la démarche de l'administration, leurs représentants ont voté à l'unanimité un avis défavorable sur la décision de l'administration du CNRS :**

« La direction du CNRS a décidé d'informer le Comité technique du 29 septembre de sa décision de provoquer des élections pour les CRHSCT de certaines délégations régionales d'Ile de France (Paris Villejuif et Meudon). Elle a aussi décidé que ces décisions électorales prises par l'autorité auprès de laquelle l'instance a été créée ne sont pas soumises à une consultation obligatoire du CT ou du CHSCT.

Les organisations syndicales membres du CT du CNRS ne sont pas d'accord avec les interprétations des textes réglementaires faites par l'administration. Les organisations syndicales ont été informées de ces décisions durant la semaine du 12 septembre lors des rencontres bilatérales DRH/organisations syndicales, et lors du pré CT du 20 septembre. Le CT se tenant le 29 septembre, les organisations syndicales considèrent qu'elles sont mises devant le fait accompli, et qu'elles n'ont pas le temps de travailler sur ce sujet pour pouvoir accepter les seules interprétations de la direction du CNRS des textes réglementaires, comme étant justes.

En l'état, et devant le refus de la direction de demander l'avis au CT ou au CHSCT, les organisations syndicales membres du CT expriment leur désaccord sur la démarche de l'administration, et donnent un avis défavorable à ces décisions électorales de provoquer des élections pour les CRSHCT de Villejuif et de Meudon. ».

**Point 3 Avis sur le projet de décision relative aux modalités d'organisation des élections des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique (CID).**

Il s'agit d'un scrutin plurinominal à un tour.

Liste électorale : membres des sections éligibles : membres des comités nationaux

Dépôts des listes entre le 1 et 16 octobre

Élections entre 1 et 21 novembre et dépouillement 22 novembre

SNTRS : nous apprenons en séance que le dépôt des candidatures est dans deux jours... Le calendrier est trop court.

L'administration explique qu'elle n'a pas pu faire mieux (!), que la durée du dépôt des listes est de 15 jours et que les élus du comité national ont tous eu l'information lors de la journée de première réunion des sections

SNTRS : Pour certains instituts tel que la physique cette réunion se tient aujourd'hui, ils ont donc bien l'information deux jours avant le début du dépôt des candidatures

SNIRS : La décision des nommés qui la prend ?

DRH : le ministère après avis du CNRS

SNTRS : Vous n'aidez pas à ce que les élus s'emparent de ce mandat, ils n'ont pas le temps à la réflexion. Pour beaucoup d'élus, c'est leur premier mandat, au CoNRS. Or, assurer un double mandat en section et en CID signifie assumer une double charge de travail qui se fera aux dépens du travail dans le laboratoire ou dans le service. Cette décision ne peut être prise à la légère.

**VOTE : Abstention unanime**

Explication de vote du SNTRS : Bien qu'étant pour ce genre d'élections, le calendrier ne nous convient pas.

**Point 4 – avis sur la modification du décret statutaire de la COMUE Université de Lyon.**

Le conseil d'état a partiellement annulé le décret portant approbation des statuts de la COMUE de Lyon qui déclinaient dans le règlement intérieur de la COMUE des dispositions réglementaires inscrites dans le Code de l'Éducation.

Cela contrevient au principe de la hiérarchie des normes en droit. Les dispositions du Code de l'éducation priment sur le règlement intérieur des établissements.

**Les représentants des OS ont voté à l'unanimité contre** en cohérence avec leur opposition à la mise en place de ces mastodontes universitaires.

## Point 5: questions diverses des organisations syndicales

### 1-Question posée par le SNTRS-CGT sur l'absence de médecin de travail sur la délégation Paris/Villejuif

SNTRS : Deux médecins de prévention ont démissionné en août, le troisième est parti en retraite en septembre. Il n'y a plus de médecins de prévention sur la DR1. Quelles sont les raisons des démissions, il semblerait que cela soit pour des problèmes d'organisation du travail? Sous quel délai allez-vous recruter de nouveaux médecins ? Que faites-vous en attendant pour assurer un service de médecine du travail ? Pourquoi les agents n'ont-ils pas été informés?

M Arnaud Vasseur, (responsable de la coordination des médecins de prévention du CNRS). Le périmètre de la nouvelle délégation issue de la fusion de deux DR, présente en conséquence une multiplicité de sites : Ivry, Thiais, Villejuif, bâtiment Le France. L'organisation du travail choisie par les médecins les obligeait à se déplacer sur les 4 sites, la situation étant trop lourde à gérer, les médecins ont préféré démissionner.

Les nouveaux recrutements vont être difficiles car il y a un déficit de médecins formés en médecine du travail. Près de 7300 médecins exercent dans cette spécialité sur tout le territoire national, secteurs privé et public confondus. Le CNRS en emploie une centaine au quart de leur temps. Or il faudrait vraisemblablement 24 à 25 équivalents temps plein....

Le cursus de formation suivi par les médecins du travail et de prévention a été réformé, il rend plus difficile leur recrutement aussi bien dans le privé que le public. Depuis 2012, un diplôme spécial (le plus souvent un DES-diplôme d'études spécialisées) est obligatoire pour exercer la médecine du travail. D'autre part, les médecins de prévention ont un statut de salarié, le plus souvent contractuel, et ne peuvent exercer d'autres activités médicales. Ces contraintes limitent les vocations. Un nouveau type de recrutement « collaborateur médecin » permet d'exercer uniquement dans le secteur privé. Après une formation continue, ces médecins sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qu'ils assistent dans ses missions. Un décret de 2015 prévoit la possibilité d'en recruter pour la fonction publique territoriale.

Bien que les médecins aient maintenant la possibilité de travailler jusqu'à 73 ans, la pyramide des âges des médecins du CNRS prédit une catastrophe. Pour provoquer des vocations, la DR10 accueille des internes en médecine du travail, avec des débouchés possibles au CNRS ou à l'université. Les infirmières peuvent aussi jouer un rôle important auprès des médecins.

Concernant l'information aux agents, c'est aux médecins eux-mêmes ou la délégation d'informer les personnels.

SNTRS : Quels sont les besoins sur la DR 1?

Il y a actuellement environ 3000 personnes sur le périmètre de la délégation, ce qui devrait solliciter 2 médecins, il faudra revoir ces estimations en 2017 lors des transferts d'effectifs. En attendant, la médecine de prévention dans la DR1 se fait en mode dégradé: les visites annuelles sont reportées, d'autres médecins de prévention de la région parisienne reçoivent les urgences avec des infirmières sur le site très compétentes qui assurent la bonne orientation des patients. Le CNRS réfléchit à une nouvelle organisation des services médicaux sur la région parisienne avec un grand projet immobilier de service médical sur le site de Villejuif.

### 2 -Question posée par le SNTRS-CGT : bilan du groupe de travail sur le recensement et l'indemnisation des sujétions et astreintes

Présentation par Isabelle Longin (directrice adjointe aux ressources humaines).

Des pistes d'amélioration ont été mises à jour par le groupe de travail, avec l'objectif d'une meilleure application de la circulaire du 13 février 2003

- recenser et harmoniser les listes de fonctions éligibles au niveau des instituts

Nouvelle décision cadre du 17 novembre 2015 qui détermine les situations d'emploi donnant lieu à des sujétions et astreintes.

Bilan des révisions de décisions par les instituts et les ressources communes :

2015 IN2P3 et INSU et INSIS

2016 INSB INC INEE RC

Il faut avoir un point de vigilance pour les autres instituts qui n'ont pas revu ces décisions.

- informations aux directeurs d'unités et retour pour ajuster les enveloppes

Rappel fait par la DRH le 28 janvier 2016 de la note du 17 novembre 2015 à l'occasion de la campagne de recensement des situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation et/ou compensation.

Les estimations (1 704 140€) des besoins en 2016 indiquent une hausse par rapport à 2015 (1 321 869 €). Ce qui confirme la nécessité de réajuster l'enveloppe aux besoins réels des laboratoires et services.

- note rappelant la réglementation, clarifiant des points de droits avec un rappel de la procédure à l'attention des délégués régionaux et des directeurs d'instituts,

Cette note a été envoyée le 17 novembre 2015, elle inclut les décisions suivantes :

Décision prise pour les CDD d'accompagnement à la recherche : ils peuvent bénéficier d'un temps de repos pour des sujétions ou astreintes sauf si celles-ci sont prévues dans leur profil de poste. Si elles sont signifiées dans le contrat, il est possible de prévoir une majoration de la rémunération en compensation lors de la signature du contrat.

Dans le cas des missions embarquées, les directeurs d'unité sont autorisés à accorder la compensation systématique d'une partie de la mission en jours de repos à prendre immédiatement au retour de la mission. Le reste de la mission donne lieu à une indemnisation ou à des jours de repos dans les conditions fixées par la circulaire.

Pour mieux informer les agents, toutes les décisions seront publiées au Bulletin Officiel du CNRS avec les annexes en documents joints.

SNTRS : Y-a-t-il eu des retours spontanés de personnel demandant des sujétions et des astreintes? DRH : Non, à notre connaissance il n'y a pas d'agents qui se sont manifestés à titre individuel. Par contre il y a eu des demandes d'enveloppes complémentaires pour faire face à des situations qui n'avaient pas été anticipées.

La DRH n'a pas connaissance si de nouvelles unités ont été recensées dans les instituts, par contre pour les ressources communes des unités ont été rattachées.

SNTRS : avec le passage au RIFSEEP, il n'y aura plus de cadre juridique PPRS pour l'enveloppe budgétaire correspondante. Ce sujet va devoir être revu et notamment l'intégration des chercheurs et des CDD puisque la contrainte de l'enveloppe PPRS va tomber.

DRH : c'est un sujet qui préoccupe la direction du CNRS, en effet il faut une nouvelle base juridique pour payer les sujétions et astreintes. Le CNRS a fourni au ministère tous les éléments pour bâtir le nouveau périmètre. Le décret de passage au RIFSEEP va abroger au 1 janvier 2017 tous les autres décrets concernant les primes. Si de nouveaux textes ne sont pas publiés, il n'y aura plus de base juridique pour payer les sujétions et astreintes.

### **3 -Question posée par le SNCS concernant l'utilisation des indemnités journalières de la sécurité sociale (IJSS).**

En cas de congé maladie, maternité ou paternité, le salaire des contractuels est maintenu par le CNRS. En contrepartie, le CNRS perçoit les IJSS.

Jusqu'au 31 décembre 2014, les IJSS perçues pour les CDD sur ressources propres étaient reversées aux laboratoires qui en faisaient la demande. Depuis le 1er janvier 2015, une enveloppe est notifiée aux instituts sur la base des recettes moyennes d'IJSS encaissées durant les 4 dernières années par l'établissement. Les instituts redistribuent librement les crédits auprès des unités de leur choix notamment pour financer des CDD en remplacement des congés de maladie, maternité ou paternité des agents contractuels.

Le SNCS a déjà alerté la direction lors du CT du 4 novembre 2015 sur des dysfonctionnements en particulier à l'INSB. Un avis a été voté à l'unanimité des membres du CT sur le sujet. Les sommes ne sont pas systématiquement reversées aux laboratoires pour permettre de remplacer les CDD en congés de maternité, ainsi les chercheurs et chefs de projet ne veulent plus embaucher des CDD femmes de peur qu'elles soient enceintes au cours de leur contrat.

DRH : Les instituts gèrent maintenant les fonds qui sont remis au laboratoire. L'INSB a accepté de préciser sa procédure sur la façon dont ils reversent les fonds.

SNTRS-CGT : La procédure doit être diffusée auprès des laboratoires et des personnels pour qu'ils puissent se retourner vers les instituts et réobtenir les fonds.

Le DGDR est preneur de nouveaux cas à faire remonter...

#### **4 -Question posée par le SNTRS-CGT : gestion des jours d'absence pour raisons syndicales dans AGATE**

Le SNTRS-CGT fait la demande d'un groupe de travail spécifique pour identifier les dysfonctionnements d'AGATE dans l'application du droit syndical en particulier lors des demandes d'ASA. L'administration est d'accord pour mettre en place un GT sur ce thème.

#### **5 -Question posée par le SNTRS-CGT : problème de mise à jour des listes de diffusion syndicales**

SNTRS : Des cas de non réception de messages d'OS par des agents nous ont été remontés.

Pascal LOISEL (Service des systèmes et du traitement de l'information (SSTI)) se propose d'investiguer ces dysfonctionnements en partant de cas concrets.